



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Le Président

PRE
Case postale 3964
1211 Genève 3

Ville de Genève
Administration centrale

Reçu le **21 MARS 2016**

Séance CA du:

Décision:

A traiter par:

Copies:

Fo
No 27/16

DIFFUSION

Mme Alder
M. Barazzone
Mme Salerno
MM. Pagani
Kanaan
Mmes Charollais
Heurtault-Malherbe
Luthi
Bohler
MM. Moret
Burri
Macherel
Krebs
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri

SCM
Service juridique
Dossiers-Dokumentation

DÉCISION

du **17 MAR. 2016**

approuvant la délibération du conseil municipal de la Ville
de Genève du 25 janvier 2016

vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DEPARTEMENT PRESIDENTIEL

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 25 janvier 2016, ayant
pour objet :

**un crédit de 6 410 700 F destiné à la végétalisation du domaine public de la Ville
de Genève,**

EST APPROUVÉE.

François Longchamp

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Genève 2 ex
SSCO-SF, DGAN-DGNP 1 ex
SSCO 2 ex



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
**Service de surveillance
des communes**

Annexe à la décision PRE du
Certifiée conforme au texte voté par le conseil municipal

17 MAR. 2016



VILLE DE
GENÈVE

Législature 2015-2020
Séance du 25 janvier 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par 50 oui contre 18 non et 9 abstentions

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 410 700 francs, destiné à la végétalisation du domaine public de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 410 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2031.
